



Communiqué de presse

22 octobre 2024

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2024-2027

ASSURANCE CHÔMAGE : UN ÉQUILIBRE FINANCIER PLUS CONTRAINT

Le régime poursuit son désendettement, mais sur une trajectoire fortement infléchie par un contexte économique dégradé et par les prélèvements de l'État sur ses recettes.

Le 22 octobre, l'Unédic a présenté les prévisions financières du régime pour la période 2024-2027. La situation financière du régime devrait être équilibrée en 2024. Le solde est dégradé sur chaque année de la période, en raison notamment d'une conjoncture économique plus défavorable qu'anticipé jusqu'alors. Cependant, c'est principalement la non-compensation partielle des exonérations de cotisations, décidée fin 2023, qui freine significativement le désendettement de l'Assurance chômage. Ces prélèvements contraignent l'Unédic à emprunter sur les marchés financiers, dans un contexte de taux élevés, pour rembourser les échéances dues.

Une conjoncture économique dégradée

D'après le dernier Consensus des économistes, la croissance serait plus faible que prévu à l'horizon de la prévision : 1,1% en 2024, 1,0% en 2025, 1,3% en 2026 et 1,4% en 2027.

L'inflation baisserait plus rapidement qu'escompté auparavant. Elle serait de 2,2% en 2024 (après 4,9% en moyenne sur 2023), puis inférieure à 2% de 2025 à 2027.

Un marché de l'emploi en ralentissement

En 2024 et 2025, les créations d'emploi seraient limitées (respectivement +38 000 et +31 000). Une reprise plus marquée débiterait en 2026 (+131 000) et se poursuivrait en 2027 (+146 000).

À partir de 2026, la poursuite de la montée en charge de la réforme 2023 et une conjoncture devenue plus favorable feraient reculer le nombre de chômeurs indemnisés à 2,4 M en 2027.

Un solde à peine à l'équilibre en 2024

Les recettes du régime – en intégrant les prélèvements de l'État – continueraient d'augmenter jusqu'en 2027 (45,3 Md€ en 2024, 45,6 Md€ en 2025, 46,0 Md€ en 2026 et 51,1 Md€ en 2027¹), bien qu'inférieures à ce qui était anticipé lors des précédentes prévisions en raison du contexte économique dégradé.

Les dépenses du régime, quant à elles, diminueraient (44,9 Md€ en 2024, 43,9 Md€ en 2025, 42,5 Md€ en 2026 et 41,7 Md€ en 2027).

Le solde 2024 de l'Assurance chômage s'élèverait à 300 M€. Il serait ensuite de 1,8 Md€ en 2025, 3,5 Md€ en 2026 et 9,4 Md€ en 2027⁽¹⁾.

Au-delà du contexte économique dégradé, le solde du régime est affecté par les prélèvements de l'État, comme en 2023. Pour 2024, il aurait été de 3,1 Md€ sans ces prélèvements.

Les prélèvements de l'État freinent le désendettement du régime

Si le régime d'assurance chômage continue de réduire sa dette, remboursée à partir de ses excédents, sa trajectoire de désendettement est infléchie : elle est contrainte par la non-compensation partielle des exonérations de cotisations, décidée arbitrairement par un arrêté gouvernemental du 27 décembre 2023. Les recettes du régime seront ainsi réduites de 12,05 Md€ de 2023 à 2026, contraignant l'Unédic à recourir à l'emprunt sur les marchés financiers pour rembourser ses échéances². Ce recours à l'emprunt représente un coût supplémentaire estimé à 0,9 Md€ entre 2023 et 2027. Au total, les décisions gouvernementales diminuent de près de 13 Md€ les capacités de l'Unédic à rembourser la dette de l'Assurance chômage. À l'horizon 2027, la capacité de désendettement de l'Unédic reste soumise à l'incertitude habituelle du contexte macroéconomique et à de potentielles nouvelles décisions ayant un impact significatif sur l'équilibre financier du régime.

La dette du régime d'assurance chômage atteindrait 44,3 Md€ en 2027. Elle aurait été de 31,3 Md€ sans les prélèvements de l'État. Cette dette comprend toujours la « dette Covid », soit 18,1 Md€ mis à la charge de l'Unédic.

¹ Dans l'hypothèse qu'il n'y aura pas de prélèvements de l'État en 2027.

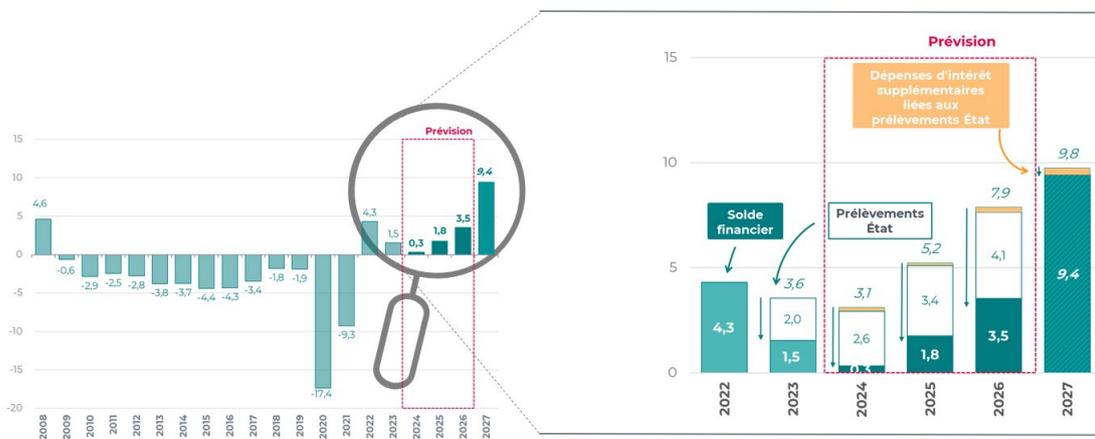
² La dette a été constituée de telle sorte que les échéances de remboursement annuelles sont d'un montant moyen d'environ 4 Md€ par an. Cet amortissement est cohérent par rapport aux excédents du régime d'Assurance chômage en période de reprise économique. Il permet aussi la maîtrise du risque de liquidité en période de crise.

Les prévisions financières de l'Unédic sont réalisées trois fois par an (février, juin, octobre). Elles s'appuient sur les indicateurs macro-économiques (prévisions du PIB et d'inflation du Consensus des économistes) et les politiques publiques de l'emploi.

Dans le contexte actuel marqué par de fortes incertitudes, cette prévision d'octobre prend en compte les éléments connus à date. Elle n'inclut pas :

- Les effets potentiels des négociations d'assurance chômage de 2024.
- Les effets potentiels sur l'emploi du projet de loi de finances 2025 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025.
- La mesure issue de la loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 visant une inscription généralisée des bénéficiaires du RSA auprès de France Travail en 2025.

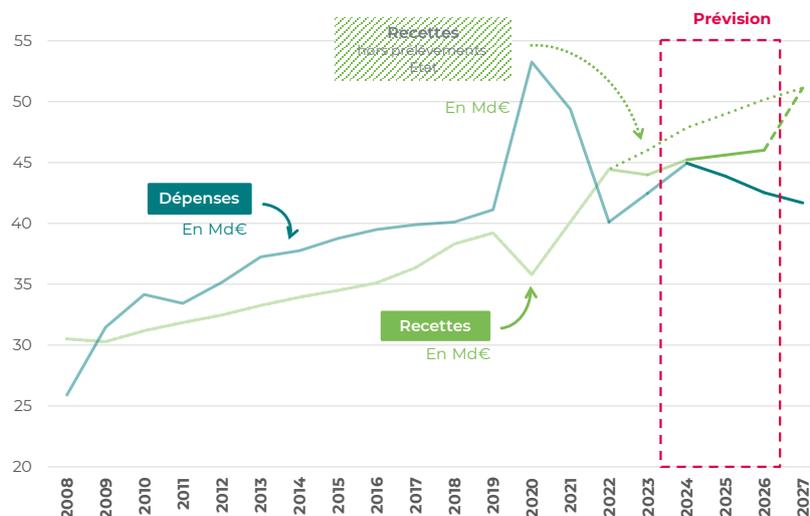
SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MDE



Source : Unédic, prévisions Unédic d'octobre 2024

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

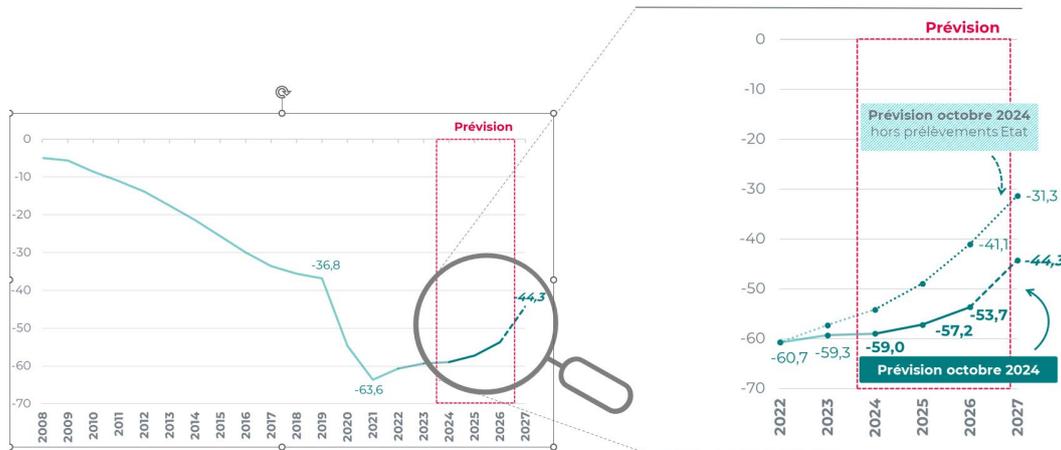
DÉPENSES ET RECETTES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MDE



Source : Unédic, prévisions Unédic d'octobre 2024

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

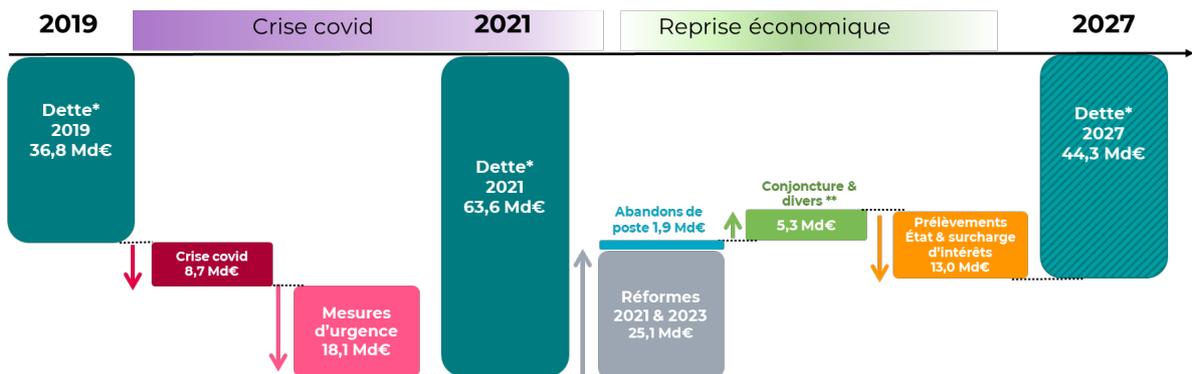
ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2027, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic d'octobre 2024

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

CONTRIBUTIONS À LA DETTE DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic d'octobre 2024

Note : Les recettes de 2027 sont estimées sous l'hypothèse qu'aucun prélèvement État ne sera effectué cette année-là.

À propos de l'Unédic

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.

[Unedic.org](https://www.unedic.org) / [Data.unedic.org](https://data.unedic.org) / [LinkedIn](#) / [X](#) / [Instagram](#) / [YouTube](#)